

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 21156

Numéro SIREN : 812 110 427

Nom ou dénomination : 105 db

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 52535



1812307701

DATE DEPOT : 2018-05-29

NUMERO DE DEPOT : 2018R052535

N° GESTION : 2015B21156

N° SIREN : 812110427

DENOMINATION : 105 db

ADRESSE : 10 place du Général Catroux 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2018/03/30

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL

2015 B 21156

10S DB

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 10 place du Général Catroux - 75017 PARIS
812 110 427 R.C.S. PARIS
(ci-après la « Société »)

Greffre du tribunal
de commerce de Paris
A été déposé le :

29 MAI 2018

52535 

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
(DI-) DU 30 MARS 2018 EL

L'An deux mil dix-huit,
Le trois avril, à neuf heures,

La société PC2D, société par actions simplifiée au capital de 41.189.800 euros ayant son siège social sis 10 place du Général Catroux – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 105 609, représentée par la société TROIS-S ENTERTAINMENT, elle-même représentée par son Président, Monsieur Aurélien BINDER

Propriétaire de la totalité des 10.000 actions de 1 euro chacune émises par la Société 10S DB.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Démission du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Monsieur Thierry BISKUP de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 1^{er} avril 2018 et décide de ne pas le remplacer.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartient.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre des décisions.

L'Associé Unique

La société PC2D
Monsieur Aurélien BINDER